

ENQUETE SUR LE LOGEMENT DES JEUNES MENAGES DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE

La crise du logement sévit de façon inégale suivant les catégories sociales. Une enquête par sondage a porté sur les conditions de logement de la catégorie la plus éprouvée : les jeunes ménages. Les résultats montrent que, dans la Seine, 25 % de ces ménages ne sont "pas logés" : vivent à l'hôtel, ou dans une pièce sans cuisine, ou bien cohabitent à l'étroit avec d'autres personnes. D'après le nombre de mariages célébrés depuis 1946, on peut estimer que, dans le département de la Seine, au moins 90.000 jeunes ménages n'ont pas de logement.

I. L'OBJECTIF

La pénurie de logements en France, est un des plus graves sujets de préoccupation. A ses conséquences démographiques, sanitaires, sociales, s'ajoutent aujourd'hui des répercussions économiques, car les progrès de la production et en particulier les créations ou réformes créatrices sont entravés par la difficulté de loger le personnel.

Ici c'est l'aspect démographique que nous retenons. Si le manque de logement a souvent été dénoncé et mesuré, en termes globaux (1), par contre, on ne sait pas bien quelles catégories de la population sont évincées.

(1) Voir L. HENRY.- Perspectives relatives aux besoins de logements, dans *Population* 1950, n° 3, pp. 493-512.

A première vue, on est cependant enclin à penser que les victimes les plus fréquentes sont les nouveaux venus, c'est-à-dire soit les personnes venant de la campagne ou d'une autre ville, soit les jeunes ménages.

C'est sur cette dernière catégorie, la plus importante, qu'a porté l'enquête présentée ici.

Il s'agissait de savoir :

- comment les jeunes ménages sont logés ;
- quelles sont les répercussions possibles du manque de logements dont ils souffrent, sur la santé, la moralité générale, la natalité.

II. METHODE SUIVIE

Il n'a été possible de suivre que les jeunes ménages de la région parisienne. Les moyens matériels manquent pour étendre l'enquête à d'autres villes, bien que certaines soient dans une situation aussi grave que Paris.

Pour donner plus de signification aux résultats, on n'a pas fait porter l'enquête sur les tout jeunes ménages (moins de trois ans de mariage) car ceux-ci se trouvent souvent en situation d'attente. Nul doute que les résultats eussent été plus défavorables encore. Ce sont les ménages constitués en 1948 qui ont servi de base à l'observation.

I. Formation de l'échantillon

Le greffe du tribunal civil de la Seine conserve un double des registres de mariages établis dans chacune des 100 communes de la Seine, 20 arrondissements de Paris et 80 communes de banlieue. Après autorisation du Procureur de la République, et en accord avec le Préfet de la Seine, un tirage au sort a été effectué dans les registres de mariages de l'année 1948. Les registres contiennent les actes de mariage numérotés par commune de 1 à n ; connaissant le nombre n pour les 100 communes, on a procédé à une nouvelle numérotation en une série unique, avec table de concordance. En raison de sa simplicité, on a procédé par tirage systématique, en vue d'obtenir 4.000 ménages environ. Le nombre des actes s'élevant à 66.216, on a tiré un acte sur 16, soit 4.138 au total. Les actes tirés au sort se trouvaient ainsi répartis pro-

portionnellement au nombre total d'actes dans chaque commune. Une règle simple a été adoptée pour le remplacement des numéros ne correspondant pas à un acte de mariage dans les registres : ceux-ci contiennent, en effet, également des actes de mariage annulés et les jugements de divorce.

Une fiche par ménage, établie par le personnel du greffe à partir des actes tirés au sort, contenait les renseignements suivants : nom et prénom, date de naissance, profession, état matrimonial antérieur du mari et de la femme, ainsi que leur adresse. On recueillait également l'adresse des parents des deux conjoints, s'ils n'étaient pas décédés au moment du mariage de leurs enfants.

Ce procédé exclut du champ de l'enquête les personnes domiciliées à Paris, mais qui se sont mariées en province. Pour les connaître, il eût fallu procéder à des recherches laborieuses et aléatoires dans les publications de bans, plus ou moins bien conservées. D'autre part, il inclut dans l'enquête les ménages domiciliés en province mais qui se sont mariés dans la Seine. Pour cette deuxième catégorie, il est aisé de la traiter à part, dans le dépouillement. Pour la première, il est permis de penser que les conditions de logement ne sont pas systématiquement différentes de celles des mariages célébrés à Paris même.

2. Rédaction du questionnaire

Un questionnaire fut établi afin de recueillir auprès des ménages désignés toutes précisions utiles sur leur situation de famille et sur leurs conditions de logement, actuellement et au jour de leur mariage.

Les personnes interrogées avaient à préciser la localité ou l'arrondissement de Paris où elles habitent actuellement. Elles avaient à répondre par un simple signe à un grand nombre de questions, et pouvaient au contraire s'étendre sur d'autres, si elles le désiraient.

Les questions posées étaient :

1.- Habitez-vous actuellement :

A l'hôtel.

Dans une maison meublée.

Un logement loué meublé à votre nom.

Un logement loué non meublé à votre nom.

Un logement qui vous est assuré en même temps que votre contrat de travail.

Un logement meublé ou non, qui est à un autre nom que le vôtre.

Un logement dont vous êtes propriétaire.

2.- Si vous habitez un logement loué à un autre nom que le vôtre, ce logement est-il loué :

Au nom de vos parents (parents du mari).

(parents de la femme).

Au nom de parents moins proches.

Au nom d'une personne non parente.

3.- Votre ménage (c'est-à-dire le mari, la femme et, s'il y a lieu, les enfants) habite-t-il seul, ou cohabitez-vous avec d'autres personnes ?

Si vous cohabitez avec d'autres personnes, quelles sont ces personnes (parents du mari, de la femme, autres parents, non parents, etc.)

4.- Du point de vue de la cuisine, dans laquelle des situations suivantes vous trouvez-vous ?

Nous avons une cuisine avec les installations nécessaires. Nous préparons nos repas dans une pièce qui n'est pas une cuisine.

N'habitant pas seuls, les repas sont préparés par les personnes avec qui nous habitons.

N'habitant pas seuls, nous partageons les installations de cuisine.

Nous prenons nos deux repas en dehors de chez nous.

5.- De combien de pièces dispose personnellement votre ménage (mari, femme, enfants), sans compter les pièces occupées par d'autres si vous habitez avec d'autres et en comptant la cuisine, si vous en avez une ?

(Répondre par exemple : trois pièces et une cuisine ; une pièce et une cuisine ; une pièce ; deux pièces, etc.)

6.- Étiez-vous logés dans votre logement actuel au début de votre mariage ? Oui - Non.

7.- Sinon, essayez de faire l'histoire de votre situation au point de vue du logement. Indiquez en particulier où et comment vous étiez logés, au début de votre mariage, et si vous avez déménagé une ou plusieurs fois jusqu'à ce jour.

8.- Comment avez-vous fait pour trouver votre logement actuel ?

9.- De combien de personnes se compose votre ménage ?

Nombre	Date de naissance de votre ou de vos enfants
Conjoints
Enfants

10.- Est-ce que la façon dont vous êtes logés est, à votre avis, satisfaisante - acceptable - insuffisante - très insuffisante. Essayez de dire pourquoi : (par exemple : qu'est-ce qui vous satisfait ou vous manque particulièrement ? Quelles sont vos facilités ou vos difficultés de déplacement et de transport ? Etes-vous sûrs ou non de pouvoir rester dans le logement que vous habitez ? Payez-vous un prix qui vous paraît raisonnable ou trop élevé ?)

11.- Quelle somme payez-vous par mois pour le loyer et les charges, non compris le chauffage ?

12.- Cherchez-vous actuellement un autre logement ? Oui - Non.
Si vous cherchez un autre logement, jusqu'à quel prix iriez-vous par mois, non compris le chauffage, pour avoir un logement qui convienne à vos besoins ?

13.- Quelle est votre profession très exacte ? (Indiquer la profession du mari).

Précisez si vous êtes ouvrier
employé ou fonctionnaire
artisan
patron

14.- Combien de temps vous faut-il pour vous rendre à votre travail, de porte à porte ?

15.- Pensez-vous que beaucoup de jeunes ménages retardent la naissance d'un premier enfant ou d'un nouvel enfant par suite de leurs difficultés de logement ?

En est-il ou en a-t-il été ainsi pour vous ?

16.- Veuillez noter toutes les observations que vous pouvez avoir à faire sur la manière dont vous êtes logés depuis votre mariage et les conséquences que cela peut avoir pour vous.

3. Envoi du questionnaire

Deux procédés s'offraient : envoi par poste ou visite à domicile. Le premier est moins coûteux, et le second plus sûr.

Une expérience pilote, en janvier 1952, portant sur 200 ménages, deux par commune, permit de constater qu'on obtenait des résultats appréciables en adressant des questionnaires par poste avec lettre d'envoi explicative, les intéressés renvoyant le questionnaire rempli, avec garantie d'anonymat et gratuité d'affranchissement. Le procédé fut donc étendu à l'ensemble des 4.138 ménages. Le document, envoyé en février et mars 1952 en premier lieu à l'adresse du mari, était éventuellement réexpédié à l'adresse des parents du mari et des parents de la femme, jusqu'à épuisement de toutes les adresses mentionnées sur l'acte de mariage. Par ce procédé, 1.084 réponses ont été obtenues, soit 26 %.

Une relance, expédiée aux défailnants un mois plus tard, permit de recueillir 583 nouvelles réponses, soit 19 % du reste et un total de 1.667 réponses, soit 40 %.

Toutes les réponses n'étaient pas utilisables : 163 furent éliminées pour des raisons diverses et parce qu'il était impossible de joindre les intéressés (44 lettres revenues avec la mention "inconnu", 44 "parti sans laisser d'adresse", 44 habitant la province, les colonies ou l'étranger, 31 opposant un refus catégorique de répondre à l'enquête). Le total des réponses exploitable s'élève à 1.504.

L'étude ne pouvait s'arrêter là. Les réponses reçues ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble : l'expérience a montré en effet que les personnes les plus mal logées avaient répondu en plus grand nombre que les autres.

L'examen des dossiers des ménages qui n'avaient pas répondu révéla que 229 n'étaient pas domiciliés dans la Seine le jour de leur mariage (adresse du mari) et ils furent éliminés des recherches ultérieures. En effet, une corrélation très étroite apparut entre le domicile du mari le jour du mariage et le domicile actuel : dans les réponses reçues, 90 % des ménages dont le mari était domicilié à Paris, habitent encore Paris, 64 % des ménages dont le mari était domicilié hors de la Seine, habitent encore la Seine.

Pour connaître les conditions de logement des ménages de la Seine qui n'avaient pas répondu, au nombre de 2.242 (4.138 - 1.667 - 229) on procéda à un nouveau sondage portant sur une

partie d'entre eux. Des enquêteurs furent chargés de se rendre à domicile, et essayèrent avec les diverses adresses dont on disposait, de savoir par ces ménages, ou éventuellement par des parents ou voisins, où et comment ils sont logés. Le sondage eut lieu en deux temps, premier lot tiré au sort au 1/15, soit 149 ménages étudiés en juillet 1952, deuxième lot au 1/15 de 150 ménages, étudiés en septembre-octobre 1952.

Des renseignements précis ne purent être obtenus que pour 80 % des ménages tirés au sort. Dans le cas d'un dixième, on acquit la certitude qu'ils étaient logés eux-mêmes hors de la Seine. Pour les autres, un dixième également, il fut impossible de retrouver aucune trace : il s'agissait la plupart du temps de couples étrangers, ou bien qui avaient fourni à l'état civil l'adresse d'un hôtel de passage. Les lettres qui y avaient été adressées, acheminées ou non, n'étaient pas revenues à l'I.N.E.D. Ce déchet de 1/5 n'introduisant aucun biais, le sous-échantillon observé peut être tenu pour représentatif.

La situation des deux groupes est à cet égard la suivante (1) :

	1 ^{er} groupe		2 ^e groupe		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Renseignements complets	114	77	119	79	233	78
Pas de renseignement (ménages en province ou à l'étranger)	20	13	13	9	33	11
Inconnus (impossibles à joindre)	15	10	18	12	33	11
	149	100	150	100	299	100

En définitive l'échantillon observé porte sur :

1.504 ménages qui ont répondu par poste

233 ménages visités par un enquêteur et représentatifs de 1.747 ménages, après élimination de ceux habitant hors de la Seine ou qui n'ont pu être retrouvés ($66 \times 7,5 = 495$)

soit au total 3.251. Les résultats seront donnés en pourcentages, calculés sur ces bases.

(1) On présentera séparément les résultats des deux recherches successives; la deuxième expérience constitue une vérification de la première. Les résultats seront donnés en fonction des deux expériences cumulées, mais la première eût permis à elle seule de conclure dans des conditions de précision analogue.

Ils distinguent d'une part l'ensemble des ménages constitués en 1948 dans la Seine, et, d'autre part, les jeunes ménages habitant la Seine, c'est-à-dire les mariages d'un célibataire avec une célibataire, le mari ayant moins de 40 ans au jour de son mariage. Ces jeunes ménages s'opposent à l'ensemble des nouveaux ménages. Si leur nombre relatif paraît faible, il y a lieu de se souvenir que l'année 1948, deux ans après la fin de la guerre, a connu beaucoup de remariages.